

Cotonou, le 13 Décembre 2021

NOTE CIRCULAIRE N° 2009/21/PAC/DG/DSI/DOT(STTCOC)/DCM(SM)

Portant nécessité pour les propriétaires de camions de fournir leurs adresses électroniques et téléphoniques à la Direction Générale du Port Autonome de Cotonou

Le Directeur Général du Port Autonome de Cotonou (PAC) invite tous les propriétaires des camions qui accèdent au Port de Cotonou pour des opérations de chargement et déchargement de marchandises, à communiquer leurs adresses électroniques et contacts téléphoniques aux services en charge des appelés camions.

Ces informations peuvent être transmises au PAC par mail à l'adresse contact@pac.bj selon le format ci-après :

N°	Nom et Prénoms du propriétaire du ou des camions	Adresse e-mail	Téléphones (indicatif +Tél)	Immatriculation du pou des camions
01.				

Par leurs adresses électroniques, les propriétaires pourront être instantanément informés du séjour au-delà de 24 heures de leurs camions dans l'enceinte portuaire.

Ainsi, ils pourront prendre en temps utile les dispositions nécessaires en vue de faciliter l'entrée prochaine de leur camion au Port de Cotonou.

Pour le Directeur Général absent, le Directeur Technique chargé de l'intérim,



Jan DE VOGHT

SM

DOT

DSI

STTCOC